



VILLE DE
SAINT-MARTIN
DE SEIGNANX

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

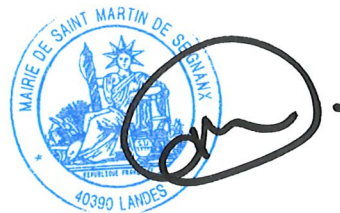
Le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire au lieu habituel, à la salle du conseil à la Mairie, le :

JEUDI 30 AVRIL 2026 à 18 H 00

L'ordre du jour présenté en page suivante sera examiné lors de cette séance.

Fait et affiché par nous, Julien FICHOT, le 24 avril deux mille vingt-six à dix-sept heures.

Julien FICHOT
Maire





VILLE DE SAINT-MARTIN DE SEIGNANX

ORDRE DU JOUR

COMMANDE PUBLIQUE

Marchés publics

- 39. Attribution marché public de travaux à bon de commande voirie 2026-2028

FONCTION PUBLIQUE

Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

- 40. Composition et modalités fonctionnement du Comité Social Territorial en vue des prochaines élections professionnelles

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

Fonctionnement des assemblées

- 41. Etat annuel présentant les indemnités des élus siégeant au sein du conseil municipal de Saint-Martin de Seignanx

Désignation de représentants

- 42. Désignation des élus du conseil municipal dans les différentes instances des structures intercommunales dans lesquelles la commune est représentée directement ou via la communauté de communes du Seignanx
- Modification et ajouts

Exercice des mandats locaux

- 43. Droit à la formation des élus

FINANCES

Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A....)

- 44. Affectation des résultats du budget 2025 de la commune
- 45. Approbation du budget primitif 2026 du budget principal
- 46. Approbation du budget primitif 2026 BA projet de ville
- 47. Approbation du budget primitif 2026 BA logements sociaux
- 48. Versement par anticipation d'une partie du solde du budget annexe projet de ville vers le budget principal

Fiscalité

- 49. Approbation des taux de fiscalité 2026 des taxes communales (TH RS, TFB, TFNB)

Subventions

- 50. Approbation des montants de subventions 2026 aux coopératives scolaires des 3 écoles publiques communales
- 51. Subvention 2026 au collège François Truffaut
- 52. Approbation des montants de subventions 2026 aux associations
- 53. Subvention exceptionnelle PASSEM 2026

Divers

- 54. Détermination du montant maximum des admissions en non-valeur dans le cadre de la délégation octroyée à M. le Maire par le conseil municipal
- 55. Remboursement trop perçu locataire presbytère entretien espaces communs - Budget annexe des logements Sociaux

COMMUNICATION DES DECISIONS

Depuis la dernière séance aucune décision prise par M. le Maire par délégation du conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT.

INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES